

## REMARQUES SUR LA COMPOSITIONNALITÉ EN MORPHOLOGIE

Denis APOTHÉLOZ

Gilles BOYÉ

Université Nancy 2, ATILF

### RÉSUMÉ

*Cet article aborde la question de la compositionnalité en morphologie, en dérivation et en flexion. Après un bref rappel de l'histoire de la notion, quelques exemples sont analysés attestant de l'existence d'une pression à la compositionnalité. On examine également l'idée même de composition, et on distingue différents types de compositions. On analyse comparativement le phénomène de compositionnalité en flexion et en dérivation, en dégagant les différences et les similitudes.*

### ABSTRACT

*In this paper, we take a look at compositionality in derivational and inflectional morphology. We begin with a brief story of the notion before turning to some examples of compositionnal pression in morphology. Composition is then examined and several types of compositions are defined comparing derivation and inflection. We finally discuss the existence of compositionnal lexicalized items and their place in morphology and the lexicon.*

### 1. LE CONCEPT DE COMPOSITIONNALITÉ

On attribue généralement l'origine du concept de compositionnalité aux travaux du logicien et mathématicien G. Frege. Dans un article intitulé (en trad. franç.) *La composition des pensées*, Frege se pose la question de savoir "comment est construite la pensée et comment les parties entrent en composition pour que le tout soit quelque chose de plus que les parties isolées". Le terme de pensée n'a rien de métaphysique sous la plume de Frege ; il désigne, dans la langue de cet auteur, le sens d'une proposition dans l'acception logique du terme, c'est-à-dire ce qui peut avoir l'une des deux propriétés "être vrai" ou "être faux". Rappelons que Frege ne s'intéresse pas à proprement parler aux langues naturelles mais à la logique. La notion de

compositionnalité telle qu'il l'utilise concerne deux phénomènes : la composition des termes qui entrent dans une proposition (les termes étant conçus sous l'aspect de leur valeur référentielle) et la composition des propositions entre elles (pour construire des "*pensées composées*", c'est-à-dire ce qu'on appellerait aujourd'hui des propositions complexes). La perspective de Frege sur la compositionnalité est donc strictement extensionnelle et vériconditionnelle, et par conséquent très éloignée des problèmes que se pose habituellement le morphologue. Le seul point commun est l'idée générale suivante : *un construit langagier a des propriétés sémantiques qui sont, au moins partiellement, déductibles des propriétés sémantiques de ses constituants*. C'est d'ailleurs bien dans ce sens que les linguistes utilisent généralement cette notion, que ce soit en syntaxe ou en morphologie.

Un concept proche de celui de compositionnalité est celui de diagrammaticité, qu'on doit au logicien et sémioticien C.S. Peirce. On sait que Peirce distinguait trois catégories de signes : les icônes, les indices et les symboles. Cette classification repose sur la nature du lien qu'il y a entre la forme sensible du signe et ce qu'il représente. Le principe des icônes est celui de la représentation par copie ou imitation. A l'intérieur des icônes, Peirce distinguait encore trois types de signes (ou d'hypo-icônes) : (i) les images, dans lesquelles il y a imitation à l'intérieur d'une même substance, comme c'est le cas par exemple pour les onomatopées et autres faits de mimophonie ; (ii) les diagrammes, dans lesquels l'imitation porte sur la structure, comme c'est par exemple le cas d'un plan d'architecture ; (iii) les métaphores, dans lesquelles il y a imitation de signe à signe en vertu d'une propriété sémantique commune. Un lexème compositionnel au sens de la morphologie est donc un diagramme (la structure de sa forme copie, annonce, etc. celle de son contenu). Ainsi, ce qu'on désigne habituellement par l'expression de compositionnalité correspond à ce que Peirce appelait diagrammaticité ; *diagrammatique* signifie donc constructionnellement iconique.

Le point de vue de Peirce sur la question du rapport entre construction interne et sens a l'intérêt de nous rappeler que la compositionnalité, dans la mesure où elle a à voir avec la prégnance cognitive des formes et du sens, est avant tout une propriété sémiotique. Parce qu'il met l'accent sur le sens davantage que sur la prégnance des formes elles-mêmes, le terme de compositionnalité tend à obscurcir cette dimension sémiotique<sup>1</sup>.

Parmi les usages que les morphologues ont faits de la notion de diagrammaticité, on peut mentionner les travaux de Bybee (1985). Se penchant par exemple sur la question de l'ordre des marques dans la flexion verbale, cet auteur constate, à partir de l'analyse d'une cinquantaine de langues, qu'il y a un ordre préférentiel qui est le suivant : le morphème aspectuel est toujours le plus proche du radical verbal, et il est immédiatement suivi du mor-

---

<sup>1</sup> Apothéloz (2003) distingue entre diagrammaticité formelle (ce qu'on appelle parfois encore *transparence*, cf. par exemple Babin, ici même) et diagrammaticité sémantique. Roché (ici même) montre la pertinence de cette distinction pour l'analyse des différentes formes de compositionnalité. Sur cette question voir aussi Bauer (1983).

phème temporel ; viennent ensuite, mais dans un ordre moins contraint, les morphèmes de mode et ceux de personne. Bybee voit dans la régularité de ces positions par rapport au radical un reflet de la pertinence relative de ces catégories pour le verbe : “*These results suggest a ‘diagrammatic’ relation between the meanings and their expression, such that the ‘closer’ (more relevant) the meaning of the inflectional morpheme is to the meaning of the verb, the closer its expression unit will occur to the verb stem*” (Bybee, 1985, 35).

## 2. LA PRESSION COMPOSITIONNELLE

Existe-t-il ce qu’on pourrait appeler une pression à la compositionnalité ? – Il ne fait aucun doute qu’un grand nombre de faits morphologiques échappent à la compositionnalité, voire conduisent à mettre en cause la notion même de morphème et pourraient par conséquent être évoqués pour répondre négativement à cette question (voir à ce propos Anderson, 1992 ; Fradin, 2003). Cependant il n’en demeure pas moins qu’une certaine pression compositionnelle peut être observée, quant à ses effets, dans toutes sortes de phénomènes, notamment en morphologie constructionnelle. On peut la voir à l’œuvre dans les mécanismes d’acquisition de la langue maternelle, dans des créations spontanées, dans les transformations que tout usager de la langue fait sporadiquement et accidentellement subir au lexique qu’il utilise. On songe en particulier ici au phénomène de remotivation, c’est-à-dire aux altérations produites le plus souvent involontairement, et aboutissant à accroître la compositionnalité d’un lexème. Considérons les exemples suivants :

- (1) *Nous avons contrebattu cette idée.* (oral, homme politique, 2004)
- (2) *Le feu s’est développé l’intérieur de ce pâté de maison, s’engouffrant dans les niveaux supérieurs d’autres immeubles qui s’entre-vêchent.* (écrit, presse, 1995)

Dans (1), la transformation *combattu* > *contrebattu* est un symptôme tout à fait typique de ce genre de manipulation. Dans la synchronie actuelle, le segment *com-* de COMBATTRE ne renvoie pas à une fonctionnalité morphologique consistante et clairement identifiable dans le lexique. Il n’y a pas (ou plus) de schème constructionnel, en français contemporain, permettant de constituer une classe homogène à partir de couples comme : BATTRE vs COMBATTRE, CASSER vs CONCASSER, CÉDER vs CONCÉDER, COURIR vs CONCOURIR, DAMNER vs CONDAMNER, FIGURER vs CONFIGURER, JURER vs CONJURER, PRESSER vs COMPRESSER, TOURNER vs CONTOURNER, etc. Mais par ailleurs, le segment BATTRE est, lui, clairement identifiable. COMBATTRE pouvant être reçu comme signifiant à peu près “se battre *contre*”, il n’est pas étonnant que la forme CONTREBATTRE émerge assez spontanément à la place de COMBATTRE. Elle est d’ailleurs étayée par le fait que les construits en *contre-* forment une classe lexicale assez homogène sur le plan sémantique : cf. CONTRE-ATTAQUER, CONTREBALANCER, CONTRE-BRAQUER, CONTRE-DIRE, CONTRE-INDIQUER, etc., pour ne donner que des exemples de verbes.

L’exemple (2) est un peu différent. Alors que COMBATTRE apparaît d’emblée comme un lexème complexe morphologiquement (en raison de

l'existence de BATTRE), le verbe ENCHEVÊTRER ne comporte pas de segment reconnaissable d'emblée comme affixal<sup>2</sup>. Il est donc en principe reçu comme non construit. Sa transformation en ENTREVÊCHER ne peut être due qu'à un rapprochement plus ou moins fortuit entre son sens et sa configuration phonologique. Formellement, ENTREVÊCHER résulte seulement d'une permutation des attaques syllabiques [S] et [tÂ]. Cependant, cette forme sanctionne par un morphème (ENTRE) un composant de sens de la forme source ENCHEVÊTRER<sup>3</sup>. Cette transformation confère donc au lexème une certaine compositionnalité, certes relative (que faire de VÊCHER ?) mais absente dans la forme de départ. Au total, on peut donc dire que dans ces deux exemples, on observe bel et bien les effets d'une pression à la compositionnalité.

Les phénomènes de ce type sont assez fréquents, quoique passant souvent inaperçus. Quand ils ne sont pas délibérés (et produits par exemple ludiquement), ils attestent de la complexité des processus mémoriels s'agissant de l'accès lexical, et des interférences constantes qui se jouent entre la mémoire et l'activation des schèmes morphologiques<sup>4</sup>. Pour cette raison, ils fournissent au morphologue des données essentielles pour la compréhension des faits morphologiques et des dynamiques diachroniques qui travaillent le lexique.

Un autre facteur, peu étudié lui aussi, favorisant ces transformations remotivantes, est celui de la représentation, notamment la représentation visuelle de la "situation" ou du "réfèrent" désignés. Ainsi dans (2), il est probable que la représentation visuelle de la situation décrite n'est pas pour rien dans l'apparition du morphème ENTRE. On peut en effet se demander si cette forme aurait la même probabilité d'occurrence dans des énoncés où ENCHEVÊTRER serait utilisé pour évoquer une situation moins "concrète", comme dans les exemples suivants :

- (3) *Son art d'enchevêtrer les situations, de brouiller l'intrigue* (Henriot, d'apr. NPR).
- (4) *Vingt idées contradictoires s'enchevêtraient dans sa cervelle* (Martin du Gard, d'apr. NPR)

Pour des raisons qui tiennent à leur contenu, ces énoncés sont moins susceptibles de provoquer des évocations visuelles que (2), et, peut-être, constituent des environnements représentationnels moins favorables à l'apparition d'une forme comme S'ENTREVÊCHER. De même, il est vraisemblable que l'émergence d'une forme *coque* dans (5)

- (5) *des feuilles recoquevillées* (Frei, 1929, 48)

n'est pas sans rapport avec des phénomènes de représentation visuelle (une feuille sèche recoquevillée a la forme, voire la consistance, d'une coque, de

2 Sauf bien sûr un morphème infinitif, non pertinent ici pour notre raisonnement.

3 Du moins un contenu sémantique ou une représentation mentale de ce qu'est un enchevêtrement, identifiables à un tel composant.

4 Ce que, dans le cadre de la flexion, Kilani-Schoch et Dressler (ici même) appellent compétition entre morphologie statique et morphologie dynamique.

sorte que COQUE est métaphoriquement motivé dans cet exemple). Par contraste, un exemple comme (6), quoique non moins visuel, se prêterait beaucoup moins bien à ce genre de remotivation :

(6) *Il se recroqueville sur lui-même, les genoux au menton, d'un air frileux et perdu* (Sartre, d'apr. NPR)

Les morphologues s'intéressent en général assez peu aux environnements situationnels, pragmatiques, ou interactionnels dans lesquels les formes lexicales apparaissent, se cantonnant le plus souvent dans une conception strictement lexicale et logocentrique des faits morphologiques<sup>5</sup>. Même des faits aussi purement linguistiques que les collocations, sont rarement pris en considération. C'est pourtant bien une collocation, ou une description partiellement stéréotypée d'une certaine réalité, doublée d'une éventuelle métaphore de perception, qui pourrait expliquer la forme *recroquevillée* notée par Frei.

### 3. LES SENS DU MOT "COMPOSITION"

Un problème généralement occulté par les morphologues est celui de savoir ce que recouvre le concept de composition qu'implique la compositionnalité. Quels modes ou quelles règles de composition désigne-t-on exactement quand on dit par exemple que les lexèmes FLÉCHETTE, EMPRISONNER ou SONNEUR sont compositionnels ?

Au plan sémantique, il est évident qu'il y a plusieurs "façons" de combiner des contenus pour construire un lexème. Ces modes de composition doivent nécessairement être en nombre limité. Si ce n'était pas le cas, l'hypothèse selon laquelle le sens d'un lexème construit est, dans une certaine mesure au moins, une fonction du sens de ses constituants, cette hypothèse serait systématiquement battue en brèche et, comme telle, intenable. Il faudrait alors renoncer, ni plus ni moins, à tout projet d'une sémantique des construits, lexicaux mais aussi syntaxiques (sur cette argumentation, voir Lyons, 1977).

Essayons d'énumérer ou de distinguer, sans aucune prétention à l'exhaustivité, quelques modes de composition.

#### 3.1. En dérivation

– Un premier mode de composition, qu'on observe dans un grand nombre de dérivés, repose sur une opération de spécification : FLÉCHETTE, JAUNÂTRE, TAPOTER, RECALCULER appartiennent à ce mode de construction. Dans chacun de ces exemples, l'affixe (-ETTE, -ÂTRE, -OTE, RE-) spécifie la base et fonctionne, relativement à celle-ci, à la manière d'un prédicat de propriété, autrement dit d'un prédicat à 1 place d'argument : *petit (x)*, *plus-ou-moins (x)*, *un-petit-peu-et-par-intermittences (x)*, *à-nouveau (x)*. Cette place

5 Ajoutons qu'il n'est probablement pas indifférent que ce type de formation soit intentionnel ou au contraire accidentel. Les morphologues sont très divisés sur l'importance à accorder à cette dimension. Pour un rapide aperçu des principales positions sur ce problème, voir par exemple Dal (2003).

est instanciée par la base. Ce rapport entre affixe et base a pour effet que le dérivé entretient toujours avec sa base une relation d'hyponymie : une fléchette est un genre de flèche, jaunâtre est une façon d'être jaune, etc. L'absence d'hyponymie est alors un indice de non-compositionnalité ou de moindre compositionnalité (comme par exemple dans CIGARETTE). On ne trouve donc, dans ce mode de composition, que des dérivations intracatégorielles. Le même mode de construction se rencontre dans certains lexèmes "composés" : OISEAU-MOUCHE, FUSIL DE CHASSE, par exemple.

– Un deuxième mode de composition est celui où l'affixe fonctionne comme un prédicat à  $n$  places ( $n > 1$ ), l'une de ces places étant instanciée par la base. Exemple : les dérivés dénominaux comme ENTARTER, ENCOLLER, ENCADRER, EMPRISONNER, etc. Ces verbes impliquent 3 places d'argument. On peut représenter schématiquement leur structure sémantique comme : *mettre-dans/sur* ( $x, y, z$ ). Etant donné que leur base (respectivement TARTE, COLLE, CADRE, PRISON) peut instancier soit  $y$  soit  $z$ , il y a plusieurs façons de composer le sens du dérivé. Ainsi, dans ENTARTER et ENCOLLER, la base instancie l'argument  $y$ , d'où les gloses :

ENTARTER : "x mettre de la tarte dans/sur z"

ENCOLLER : "x mettre de la colle dans/sur z"

tandis que dans ENCADRER et EMPRISONNER, la base instancie l'argument  $z$ , d'où les gloses :

ENCADRER : "x mettre y dans un cadre"

EMPRISONNER : "x mettre y dans une prison"<sup>6</sup>

Mais rien, sur un plan théorique, ne s'oppose à ce que ce soit l'autre des deux solutions qui soit lexicalisée : par exemple, ENCOLLER pourrait lexicaliser le sens "x mettre y dans/sur de la colle". D'où des cas de polysémie, ou de sous-spécification sémantique, comme par exemple ENFUMER : "x mettre y dans la fumée", ou "x mettre de la fumée dans z". Les places argumentales non instanciées par la dérivation sont celles qui demeurent libres pour être ensuite saturées par la syntaxe :  $x$ , dans tous les cas (sujet grammatical) ; et soit  $y$  (complément d'objet) soit  $z$  (complément prépositionnel)<sup>7</sup>.

– Un troisième mode de composition peut être illustré par l'exemple suivant. Soit le verbe SONNER. Son contenu sémantique implique une scène actantielle<sup>8</sup> qui inclut notamment un agent, un instrument (i.e. un artefact fonctionnel) et un objet résultant. Or on observe qu'une partie de la morphologie dérivationnelle sert précisément à déplacer la valeur sémantique de procès caractérisant le verbe sur l'un de ses actants. Par exemple, on peut

6 Talmy (1985) désigne par les termes de "verbes-figure" (type ENTARTER) et de "verbes-fond" (type ENCAVER) ces deux types de verbes. Schwarze (ici même) aborde ce problème dans le cadre d'une discussion sur la compositionnalité. Voir également Benetti & Heyna (à paraître).

7 La notation *mettre-dans/sur* est probablement trop spécifique pour rendre compte de façon plus générale des verbes dénominaux de ce type, mais elle suffit ici pour la démonstration.

8 Expression que nous empruntons à Amiot (2002).

construire à partir du verbe SONNER le nom de l'agent (SONN+EUR), de l'instrument (SONN+ETTE), de l'objet résultant (SONN+ERIE). Une scène actantielle n'a pas nécessairement à son origine un lexème verbal. Des dérivations comme VIOLON > VIOLON+ISTE, GANGRÈNE > GANGRÈN+EUX, BANQUE > BANQU+IER, relèvent fondamentalement de cette même logique actantielle<sup>9</sup>. La dérivation peut être ici aussi bien intracatégorielle que transcategorielle. Quand elle est intracatégorielle, le dérivé n'est jamais un hyponyme de sa base.

Au plan sémantique, le transfert opéré relève de la métonymie. On en a une confirmation dans le fait que la même valeur-cible peut avoir été lexicalisée à la suite d'un processus purement métonymique, sans trace morphologique d'aucune sorte (comme par exemple dans *un premier violon*). En tant que mécanisme de formation de lexèmes, la flexibilité des processus sémantiques, via les figures, entre donc en concurrence avec certaines opérations proprement morphologiques<sup>10</sup>.

### 3.2. En flexion

Le mode de composition qu'on rencontre dans la flexion repose sur un mécanisme s'apparentant à ce qui a été appelé ci-dessus *spécification*. On pourrait le décrire sommairement comme un phénomène de saturation réciproque entre des flexifs et un lexème. La partie commune à toutes les formes d'un lexème implique des variables prêtes à être spécifiées (nombre, genre, personne, temps, etc.). Les cases du paradigme flexionnel d'un lexème correspondent aux combinaisons possibles de valeurs des variables, et sont donc prédéfinies quant à leurs types et à leur nombre. Les opérations de flexion permettent de donner une valeur à ces variables, tout en fonctionnant elles-mêmes à la manière de prédicats à 1 place d'argument sous-catégorisant un lexème d'une certaine catégorie morpho-syntaxique. L'ensemble des formes fléchies constitue un paradigme dont la description est l'objet de la morphologie flexionnelle.

En flexion, la composition est réputée aboutir à remplir toujours toutes les cases prédéfinies pour tout lexème *L* appartenant à une catégorie donnée ; chaque case correspondant à un ensemble de traits morpho-syntaxiques  $\sigma$  doit être remplie par une et une seule forme. Autrement dit, la flexion est souvent considérée comme une fonction totale associant à chaque couple  $\langle L, \sigma \rangle$  une forme fléchie.

9 Selon cette analyse, si les noms agentifs dénominaux en *-eur* (BIENFAITEUR, AMBASSADEUR, FOOTBALLEUR, JOGGEUR, CAMIONNEUR, AVIATEUR) sont considérablement moins nombreux que les déverbaux (type ADOUCISSEUR), cela signifierait seulement que cette voie dérivationnelle est moins exploitée que l'autre, et non pas que ces formations "transgressent" une règle de dérivation.

10 Parmi les dérivations transcategorielles, il faudrait certainement distinguer encore, outre le type ENCOLLER et le type SONNEUR, des cas comme les adjectifs de relation dénominaux (cf. MINISTÉRIEL, BANCAIRE), où il n'y a pas à proprement parler de composition de contenus sémantiques, mais un transfert purement syntaxique (au sens de Kuryowicz, 1936).

Toutefois un certain nombre de faits contredisent cette conception : (i) certains couples  $\langle L, \sigma \rangle$  n'ont pas d'image, i.e. pas de forme fléchie correspondante (défection) ; (ii) d'autres en ont plusieurs (variation, spécialisation) ; (iii) certaines formes fléchies correspondent à la construction de  $\langle L, \sigma \rangle$  mais au sens de  $\langle L, \sigma' \rangle$  (déponents).

**Défection** : Pour un verbe impersonnel comme FALLOIR, la variable *personne* ne peut prendre qu'une seule valeur. Il y a en effet un certain nombre de couples comme  $\langle \text{FALLOIR}, [\text{ind}, \text{prés}, 1\text{sg}] \rangle$  qui n'ont pas de formes fléchies (défection sémantique). Ce verbe n'est donc pas composable avec les mêmes structures de traits qu'un verbe personnel comme COLLER. D'un autre côté, pour un verbe comme BRAIRE, on observe que les variables appropriées du point de vue syntaxique semblent être les mêmes que pour CRIER, mais BRAIRE ne dispose pas du thème nécessaire pour former le passé simple :  $\langle \text{BRAIRE}, [\text{ind}, \text{passé simple}, 3\text{sg}] \rangle$  n'a pas de forme fléchie (défection morphologique). Dans les deux cas, la défection peut être vue comme une conséquence directe du mode de compositionnalité de la flexion.

**Compétition** : Un verbe comme ASSEOIR possède plusieurs formes pour la même structure de traits. Le couple  $\langle \text{ASSEOIR}, [\text{ind}, \text{prés}, 3\text{pl}] \rangle$  possède trois images : [asEj], [asje], [aswa] dont les sens ne semblent pas différents de prime abord (variation). Un verbe comme HABER en espagnol possède plusieurs formes pour le couple  $\langle \text{HABER}, [\text{ind}, \text{prés}, 3\text{sg}] \rangle$  : [ha], [haj]. La première est la forme de l'auxiliaire de conjugaison, la seconde celle du verbe impersonnel indiquant l'existence. La conjugaison du verbe impersonnel (restreinte à la troisième personne du singulier) est par ailleurs en tout point identique à celle de l'auxiliaire à tous les autres temps (spécialisation). Dans la mesure où ce genre de cas est marginal, quand on modélise ce type de phénomènes on pose généralement plusieurs lexèmes différents, soit d'un point de vue dialectal pour ASSEOIR, soit syntaxique pour HABER.

**Déponence** : En latin un verbe comme SEQUITUR semble morphologiquement conjugué au passif tout en étant transitif et en ayant un sens actif. On a une incohérence entre la forme  $\langle \text{SEQUITUR}, [\text{passif}, \text{ind}, \text{prés}, 3\text{sg}] \rangle$  et le sens de cette forme qui correspondrait au couple  $\langle \text{SEQUITUR}, [\text{actif}, \text{ind}, \text{prés}, 3\text{sg}] \rangle$ . Autrement dit, le fait qu'un verbe ait une forme morphologique de passif ne donne pas d'indication claire sur sa structure argumentale. Le sujet peut être Patient (verbe passivé) comme Agent (verbe déponent). On peut établir ici un parallèle entre la morphologie passive du latin, où le rôle thématique du sujet est sous-déterminé, et les dénominaux comme ENTARTER et ENCADRER pour lesquels la place argumentale occupée par la base dans le prédicat est sous-spécifiée. Ce genre de cas montre qu'une place dans le paradigme se repère non seulement à ses traits morpho-syntaxiques  $\sigma$ , mais surtout par rapport aux autres formes du paradigme. Pour les déponents, les rapports entre les formes sont conservés (temps, personne, nombre) ; le décalage consiste simplement à utiliser les formes finies du passif pour exprimer l'actif<sup>11</sup>.

11 De ce point de vue, les déponents pourraient être rapprochés des *pluralia tantum* étudiés par Acquaviva (ici même).



En faisant abstraction de la compétition, on peut décrire la flexion comme une fonction partielle. Chaque forme du paradigme est le résultat d'une fonction à deux arguments  $F(L, \sigma)$  qui réalise la forme fléchie du lexème  $L$  correspondant aux traits  $\sigma$  (Stump, 2001). L'objet de la composition est alors une forme à l'intérieur du paradigme.

### 3.3. Bilan

On le voit, la différence entre dérivation et flexion, au regard de la compositionnalité, tient moins aux modes de composition proprement dits que dans le fait qu'en flexion, la composition aboutit à remplir systématiquement, et à remplir une seule fois, des cases prédéfinies. Quand exceptionnellement des formes sont en concurrence, ces formes ne divergent en principe que formellement, pas sémantiquement<sup>12</sup>.

Par ailleurs, quand il y a supplétion et que les formes fléchies ne sont pas analysables en formants, autrement dit quand il y a perte de diagrammaticité sur le plan formel, les traits morpho-syntaxiques  $\sigma$  ne sont pas affectés par cette opacité de la forme. *Nous sommes* correspond à <ÊTRE, [ind, prés, 1pl]> de la même manière que *nous mangeons* correspond à <MANGER, [ind, prés, 1pl]>. Dans la dérivation, au contraire, les déficiences de compositionnalité sont souvent dues à des écarts sémantiques par rapport au sens constructionnellement prédictible. Autrement dit, tandis que les déficiences de compositionnalité ne sont en principes que formelles en flexion, elles peuvent être formelles et/ou sémantiques en dérivation.

## 4. LE LEXIQUE ET LA COMPOSITIONNALITÉ

Le lexique contient des lexèmes qui, pour une partie, ont été créés par des moyens morphologiques mais qui sont aujourd'hui mémorisés et ne sont plus l'objet d'une création à chaque utilisation. Les usagers ont accès à ces unités de façon purement mémorielle. Cela est particulièrement vrai pour ce que Mel'c&uk (ici même) appelle des signes complexes phraséologisés, autrement dit pour les lexèmes qui ont perdu tout ou partie de leur compositionnalité (p.ex. l'adjectif INOUI). Il existe cependant une zone intermédiaire entre construction (morphologie) et accès mémoriel (lexique) où un même lexème peut être construit pour certains locuteurs et lexical pour d'autres, voire successivement l'un et l'autre pour un même locuteur à différentes étapes de son développement linguistique. Cette situation est fréquente dans le lexique de spécialité, où l'apprenant découvre certains lexèmes d'abord comme de pures constructions morphologiques, et les manipule par la suite comme des lexèmes au sens plein du terme. C'est ce qui se passe par exemple quand un étudiant en linguistique découvre pour la première fois le nom NOMINALISATION, puis se met progressivement à l'utiliser de façon spontanée par accès mémoriel direct.

La construction d'un néologisme et son usage peuvent donc entraîner sa lexicalisation, c'est-à-dire son intégration dans la mémoire lexicale des

12 Ce qui ne veut pas dire qu'elles ne puissent pas se différencier d'un point de vue sociolinguistique : cf. des variantes comme *vous faites* ~ *vous faites*.

locuteurs comme unité disponible. Mais dans ce cas, s'agit-il toujours d'un construit ou bien d'un élément lexical ? La question appelle clairement une réponse ambiguë.

Les lexèmes sont généralement compositionnels lors de leur construction par la morphologie (lexèmes créés). Cependant le processus de lexicalisation conduit fréquemment à des glissements de sens et de forme par rapport au construit initial (d'où des unités partiellement voire complètement opaques : POMMADE < POMME). Mais ces glissements ne sont pas obligatoires et un lexème construit peut avoir conservé le même sens et la même forme que s'il était créé maintenant (lexème transparent). Dans ce cas, il n'y a pas de différence entre unité créée et unité existante, mis à part la disponibilité mémorielle.

On notera que la forme d'un lexème existant peut avoir glissé sans avoir effectivement changé. Il suffit pour cela que la réalisation formelle d'une opération de construction ait changé. Par exemple, à un stade antérieur du français, on a construit PÊCHER = °IER(PÊCHE)<sup>13</sup>. Mais aujourd'hui, cette opération produirait plutôt la forme PÊCHIER = IER(PÊCHE). Sans avoir subi elle-même de modification, la forme PÊCHER apparaît ainsi décalée par rapport au pattern de construction actuel.

Une conséquence de cette situation est que la présence de PÊCHER dans le lexique bloque l'apparition de PÊCHIER dans la mesure où PÊCHER n'a subi aucun glissement de sens et est seulement analysé comme le résultat irrégulier de IER(PÊCHE). Mais quand le glissement de forme s'accompagne d'un glissement de sens, par exemple avec IRRÉPARABLE = °IN(RÉPARABLE), dont le sens est clairement superlatif et plus vraiment négatif, on peut observer des re-créations du construit d'origine avec un sens prédictible et donc compositionnel (Apothéloz, 2003) : INRÉPARABLE = IN(RÉPARABLE).

## 5. CONCLUSION

Dans les premières pages de *The Philosophy of Grammar*, Jespersen (1924) notait que l'activité linguistique, dans sa dimension psychologique, est confrontée à deux types d'expressions : d'une part des expressions figées, d'autre part des expressions libres, c'est-à-dire produites au moyen d'une combinatoire. A ce constat général Jespersen ajoutait la remarque suivante :

Alors que la mémoire, simple répétition de ce que l'on a jadis appris, suffit à la manipulation des expressions figées, les expressions libres exigent un autre type d'activité mentale ; il faut chaque fois que le locuteur les recrée en choisissant les mots qui correspondent à une situation donnée. [...] La distinction [...] se retrouve à tous les niveaux en grammaire. (Jespersen, 1971, 15-17)

Cette présentation de la grammaire comme une tension entre figement et construction à tous les niveaux, et le fait d'associer cette distinction à des traitements différents de la part du sujet parlant (rappel mémoriel ou traitement combinatoire), tout cela avait certainement quelque chose de novateur

<sup>13</sup> Le petit rond devant l'affixe note qu'il s'agit d'une opération de construction dont le résultat n'a plus la même forme aujourd'hui.

à l'époque où Jespersen écrivait ces lignes. Quoi qu'il en soit cet extrait donne le cadre général dans lequel s'inscrit le présent fascicule de *Verbum* : revenir sur la question de la compositionnalité, mais dans le lexique seulement, en essayant d'associer les propriétés des lexèmes aux modes de traitements qu'implique leur manipulation par les sujets parlants, en production comme en reconnaissance.

### RÉFÉRENCES

- AMIOT D. (2002), "Re-, préfixe aspectuel ?", in Lagae V., Carlier A. & Benninger C. (textes réunis par), *Temps et aspect : de la grammaire au lexique*, Amsterdam, Rodopi, 1-20. (*Cahiers Chronos* 10)
- ANDERSON S.R. (1992), *A-Morphous Morphology*, Cambridge, Cambridge University Press.
- APOTHÉLOZ D. (2003), "Le rôle de l'iconicité constructionnelle dans le fonctionnement du préfixe négatif in-", *Cahiers de Linguistique Analogique*, n° 1, 35-63.
- BAUER L. (1983), *English Word-formation*, Cambridge, Cambridge University Press.
- BENETTI L. & HEYNA F. (à paraître), "Topologie de la relation partie-tout dans les verbes préfixés en dé-", *Scolia*.
- BYBEE J.L. (1985), *Morphology. A Study of the Relation between Meaning and Form*, Amsterdam, John Benjamins.
- DAL G. (2003), "Productivité morphologique : définitions et notions connexes", *Langue française*, 140, 3-23.
- FRADIN B. (2003), *Nouvelles approches en morphologie*, Paris, Presses Universitaires de France.
- FREGE G. (1971), *Ecrits logiques et philosophiques*, Paris, Ed. du Seuil.
- FREI H. (1929), *La grammaire des fautes*, Bellegarde, Société anonyme des arts graphiques de France.
- JESPERSEN O. (1924), *The Philosophy of Grammar*, London, George Allen & Unwin. Traduction franç. : *La philosophie de la grammaire*, Paris, Editions de Minuit, 1971.
- KURYOWICZ J. (1936), "Dérivation lexicale et dérivation syntaxique", *Bulletin de la Société de linguistique de Paris*, 37, 79-92.
- Langue française*, n° 140, 2003 : *La productivité morphologique en question et en expérimentation*, numéro coordonné par G. Dal.
- LYONS J. (1977), *Semantics II*, Cambridge, Cambridge University Press.
- NPR : *Nouveau Petit Robert*, Le Robert/VUEF, 2001-2002, version électronique 2.2.
- PEIRCE C.S. (1978), *Ecrits sur le signe*, Paris, Ed. du Seuil. Textes rassemblés par G. Deledalle.
- STUMP G. (2001), *Inflectional Morphology*, Cambridge University Press.
- TALMY L. (1985), "Lexicalization patterns : Semantic structure in lexical forms", in Shopen T. (ed.), *Language Typology and Syntactic Description*, Vol. 3, Cambridge, Cambridge University Press, 57-149.